

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre La **Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole** représentée par son Président, Monsieur Guy TEISSIER, dont le siège est situé : Les Docks - Atrium 10.7 – Place de la Joliette – BP 48014 – 13567 Marseille Cedex 02

Et L' « **Association Nationale des Docteurs** » (**ANDès**), Maison des Associations du 5e - 4, rue des Arènes - 75005 PARIS, représentée par son Président, Monsieur Pascal CRÉPEY.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

L'Association Nationale des Docteurs, fondée en 1970 et reconnue d'utilité publique depuis 1975, a trois missions principales : promouvoir le doctorat, mettre les talents des docteurs au service de la société, créer et mettre en synergie les réseaux de docteurs.

Elle rassemble les docteurs de toutes disciplines, quels que soient leur âge, leur statut professionnel, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

En 2015, 5528 docteurs font partie de ce réseau.

Le 2 novembre 2015, l'ANDès organise à Marseille Campus St-Charles la deuxième édition des Journées de la Communauté Française des Docteurs, événement national de valorisation du doctorat, qui rassemblera entre 200 et 300 personnes sur le thème « Docteurs : Acteurs clés de l'innovation », en ouverture de la semaine AMU-Entreprises.

Le thème de l'édition 2015 "Docteurs : acteurs clés de l'innovation" a pour objectif d'organiser des débats sur les atouts des docteurs dans tous secteurs de la société et sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi des profils hautement qualifiés que représentent les docteurs, encore trop souvent difficilement identifiables par les employeurs. Par ailleurs, des sessions de sensibilisation à la création d'entreprise seront également organisées pour encourager les docteurs à développer leurs propres projets innovants tout au long de leur carrière.

Dans le cadre de ses nouvelles compétences « Enseignement Supérieur/Recherche », il est proposé que Marseille Provence Métropole soutienne l'organisation de la deuxième édition des Journées de la Communauté Française des Docteurs à Marseille par une subvention de 2 000 euros.

Article 2 : Les engagements de l'Association Nationale des Docteurs

L'**Association Nationale des Docteurs** s'engage à associer Marseille Provence Métropole à l'ensemble des actions de promotion du congrès :

- ◆ Présence du logo Marseille Provence Métropole sur l'ensemble des supports de communication présentant la manifestation (plaquettes, affiches, dossier de presse).
- ◆ Mention de la Communauté urbaine dans les communiqués de presse de présentation de la manifestation.

- ◆ Présence de Marseille Provence Métropole lors de la conférence par le biais d'outils de promotion (plaquettes, supports divers...).
- ◆ Participation de Marseille Provence Métropole à travers une ouverture officielle politique et un discours technique présentant les compétences de Marseille Provence Métropole.

Article 3 : Les engagements de Marseille Provence Métropole

Le budget total prévisionnel de la « Journée de la Communauté Française des Docteurs 2015 » s'élève à 40 925 €.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à régler le montant de sa participation, soit 2 000 euros, une fois le service fait et selon les règles en vigueur de la comptabilité publique. Le versement de la somme de 2 000 euros s'effectuera par mandat administratif à la fin de la manifestation au vu des documents comptables certifiant sa réalisation, signés du Président et du comptable.

En contrepartie de la parfaite exécution de l'Association Nationale des Docteurs de ses obligations en vertu de la présente, la Communauté Urbaine s'engage à verser sur présentation des pièces justifiant les dépenses relatives à l'organisation du colloque, une subvention d'un montant de 2 000 euros.

Le montant de la subvention attribuée à l'Association Nationale des Docteurs sera versé sur appel de fonds de l'intéressé.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention cessera de plein droit lors de l'accomplissement par chaque partie de l'ensemble de ses obligations. Elle ne saurait être renouvelée de façon automatique pour une prochaine édition de l'événement.

Fait à Marseille, le

Pour la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Le Président

Pour l'Association Nationale des Docteurs
Le Président

Guy TEISSIER

Pascal CRÉPEY